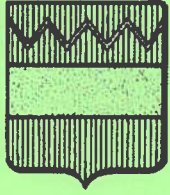


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE



Wallonie

LIVRE I - URBANISME
LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par M. et Mme DE CREM - DE TERWANGNE, propriétaires du bien sis, rue de la Tour Vignoux à Mévergnies-lez-Lens visant la construction d'une maison unifamiliale.

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du Lotissement en ce qui concerne :

- Le volume secondaire est à toiture plate,
- La présence d'une petite baie ovale en façade avant.

La demande nécessite des écarts aux prescriptions du permis de Lotir

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'affiche est posée ce jeudi 7 mai 2020

L'enquête se déroule du 13 au 29 mai 2020 inclus.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales du 13 au 29 mai 2020 auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

- **Soit par écrit** à l'adresse : commune de Brugelette - Grand Place, n°2a à 7940 Brugelette.
- **Soit par mail** à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- **Soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales** au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE uniquement sur rendez-vous (068/45.73.10). **Attention aux mesures COVID19 : Masque obligatoire.**
- Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, les envois par courrier électroniques sont identifiés et signés

LE DOSSIER est disponible par mail et cela n'est techniquement possible, il est consultable à l'Administration communale, uniquement sur rendez-vous 48h à l'avance.

Brugelette, le 5 mai 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES